

NG

Numéro 1 - Janvier / Février 2021

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

EDITO

Proximité, durabilité et bienveillance

VOTATION DU 7 MARS

Recommandations de vote


TÉMOIGNAGE

*Le quotidien des entreprises touchées,
par un autre chemin!*

CYRIL AELLEN AU CONSEIL D'ETAT

GENÈVE DEMAIN P.4

Agenda

FÉVRIER	MARS	AVRIL	
3 FÉVRIER 2021 Rendez-vous en ligne avec Cyril Aellen	3 MARS 2021 Rendez-vous en ligne avec Cyril Aellen	8 MARS 2021 Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch	14 AVRIL 2021 Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch
10 FÉVRIER 2021 Rendez-vous en ligne avec Cyril Aellen	7 MARS 2021 Votation populaire et élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat (1^{er} tour)	28 MARS 2021 Election complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat (2^e tour)	JUIN
17 FÉVRIER 2021 Rendez-vous en ligne avec Cyril Aellen			23 JUIN 2021 Assemblée des délégués à Veyrier Détails suivront sur plr-ge.ch
24 FÉVRIER 2021 Rendez-vous en ligne avec Cyril Aellen	<p><i>Durant toute la campagne, retrouvez Cyril Aellen pour un rendez-vous hebdomadaire en ligne, chaque mercredi à 18h15, Cyril aborde avec un invité un thème spécifique, en direct, via Zoom et FB live.</i></p> <p><i>Ils échangent sur ce thème, puis vient le temps des questions du public, auxquelles Cyril répond avant de formuler ses propositions sur le thème retenu.</i></p>		
			

Sommaire

EDITO	P. 3	DOSSIER	P. 8	GENÈVE	P. 22
Proximité, durabilité et bienveillance		Votation du 7 mars 2021		Le quotidien des entreprises touchées, par un autre chemin !	
INTERVIEW	P. 4	Accord de libre-échange Suisse-Indonésie : durable et équitable		PLR GENÈVE	P. 30
Entretien avec Cyril Aellen, le candidat de l'Entente		Interdiction du « niqab » : NON à une initiative qui crée des problèmes là où il n'y en a pas		Une nouvelle équipe motivée pour appréhender l'état de l'économie et des finances publiques à Genève	
		Non à des indemnisations à l'aveuglette couvrant des employeurs indéliçats			
		Clé de Rive : un centre-ville piéton accessible à tous			

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

Proximité, durabilité et bienveillance

Proximité, durabilité et bienveillance : trois mots proposés par Sophie Dubuis dans l'article que vous trouverez dans cette édition. Ils disent magnifiquement ce que nous attendons de nos autorités et de leurs décisions.

Notre attente est parfois récompensée, parfois non. Le doublement chaque semaine du variant anglais du virus chinois qui bouleverse nos vies et parfois nos certitudes a amené le Conseil fédéral à prendre le 13 janvier des mesures sur le plan sanitaire, qu'il a accompagnées de mesures de « soutien ». Autant le principe des mesures sanitaires se comprend, s'agissant de prévenir une 3^e vague et de permettre, de concert avec la campagne de vaccination en cours, de retrouver une vie normale au printemps et en été, autant les mesures de « soutien » laissent les cantons romands et les associations économiques de la région et du pays abasourdis. Si l'Etat empêche des entreprises de travailler, de produire des richesses et de créer des emplois, si l'Etat intervient brutalement dans le monde économique, il doit en assumer les conséquences, même si

son intervention se justifie par des raisons sanitaires. C'est le principe même de la responsabilité ! On ne voit pas à quel titre l'Etat n'aurait pas à répondre de ses choix et on se demande bien pour quel motif les citoyens et citoyennes, sans lesquels l'Etat n'existerait simplement pas, devraient se voir privés de toute capacité de gagner leur vie par celui-ci sans être justement indemnisés, et non pas « aidés », et ce alors que l'actif de la Banque nationale comporte à son bilan notamment une « réserve pour distribution future » dotée de 84 milliards (en mai 2020), représentant moins de 10 % du bilan. Le Conseil fédéral ne pourrait-il pas inviter la BNS à considérer que le futur est en route et que l'ampleur de la crise sanitaire, ainsi que le montant de la réserve, justifient une distribution de cette réserve à hauteur des montants nécessaires à une juste indemnisation des entreprises, indépendants y compris ? C'est en tous les cas mon souhait, que je sais partagé par de nombreuses personnes.

Proximité, durabilité et bienveillance pourraient aussi décrire une partie des qualités de notre candidat

au Conseil d'Etat, Cyril Aellen, que vous retrouverez dans les pages qui suivent. Nous avons la chance de pouvoir proposer une personnalité reconnue notamment pour ses compétences, sa capacité de travail, sa capacité à créer des majorités et sa droiture. Elu, il sera d'emblée efficace, connaissant déjà les dossiers qui se trouvent sur la table du Conseil d'Etat, pour les avoir étudiés en tant que député, et étant au fait du fonctionnement de nos institutions et usages. Elu, il saura dialoguer avec ses collègues du gouvernement, comme il l'a fait avec tous ses pairs du parlement, qui l'ont sacré meilleur député. Une force apaisante !

A nous de l'accompagner et le porter au 2^e tour. Pour nous, pour lui, pour Genève. Parce que l'enjeu de cette élection est avant tout un choix de société, au-delà des qualités personnelles des différents candidats : nos priorités sont-elles les emplois, l'économie, la possibilité de créer de la richesse, et donc de la redistribuer, mais aussi les libertés, la sécurité, ou le changement climatique, des taxes incitatives et des interdictions ?

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Anastasia Chepinska, Camylla Battani, Genève Tourisme - geneve.com, Michael Longmire, Olga Serjantu

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé

myclimate.org/01-21-591434



Entretien avec Cyril Aellen, le candidat de l'Entente

INTERVIEW

EN VUE DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT DES 7 ET 28 MARS, LE *NOUVEAU GENEVOIS* ET *L'ORANGE PRESSÉE*, LES JOURNAUX DU PLR ET DU PDC GENEVOIS, SONT ALLÉES CONJOINTEMENT À LA RENCONTRE DE CYRIL AELLEN. SIGNE D'UNE ENTENTE UNIE DERRIÈRE SON CANDIDAT, CET INTERVIEW EST PUBLIÉ DANS LES DEUX MAGAZINES.



DÉPUTÉ EXPÉRIMENTÉ ET RECONNU PAR VOS PAIRS, QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À VOUS PRÉSENTER AU CONSEIL D'ÉTAT ?

Ma motivation est simple et tient en quelques mots : j'aime Genève, je souhaite continuer à m'engager politiquement pour notre canton et, surtout, je suis animé par une profonde envie de bien faire. Les Genevoises et les Genevois doivent être fiers de leur canton et heureux d'y résider.

Je n'ignore pas la difficulté de la tâche : elle sera particulièrement ardue et probablement beaucoup plus ingrate que ce que la population l'imagine. Mais aujourd'hui, je suis prêt à relever le défi que cette élection complémentaire pose, prêt à défendre les valeurs de notre famille politique au sein du collège gouvernemental. Les valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité méritent d'être régulièrement rappelées et défendues.

J'ai également conscience des enjeux actuels qui nécessitent un Conseil d'Etat uni, condition indispensable pour obtenir l'adhésion d'une fonction publique de qualité, afin de rendre l'Etat plus agile et capable de se réformer pour améliorer son service à la population.

ON ASSISTE À UNE MULTIPLICATION DES CANDIDATURES DE DROITE. COMMENT ANALYSEZ-VOUS POLITIQUEMENT CETTE SITUATION ?

La gauche se présente unie, ou presque, à cette élection. Elle a un but clair : celui d'obtenir une majorité de gauche au Conseil d'Etat. Son objectif est de s'opposer à toute réforme, ainsi que de multiplier les dépenses et les engagements de fonctionnaires. Ni la dette, ni les augmentations d'impôt ne lui font peur.

A l'inverse, la droite part en ordre dispersé avec des candidats aux motivations très différentes. Certains pensent obtenir de la visibilité en prévision des échéances de 2023. D'autres considèrent qu'une élection complémentaire permettra de changer de fond en comble l'attitude et la politique de l'actuel Conseil d'Etat.

Pour ma part, l'enjeu est différent. Je n'ambitionne pas de réécrire le programme de législature 2018–2023, annoncé lors du discours de Saint-Pierre. En revanche, je suis le seul candidat qui est issu des rangs du Grand Conseil et ma parfaite connaissance du milieu politique genevois me donnera sans aucun doute la possibilité de mettre immédiatement à profit mon expérience au service du gouvernement genevois.

Mes valeurs et mes convictions sont connues et j'entends les faire valoir au sein du collège. Je suis aussi un homme de dialogue et de parole, prêt à faire une politique de consensus dans l'intérêt de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. Je crois que le système politique suisse me convient très bien : il ne repose pas sur des femmes ou des hommes providentiels. En revanche, il y a de l'espace pour les personnes qui, comme moi, apprécient le travail bien fait et qui acceptent de travailler dans un esprit de concertation.

Mais il ne faut pas se mentir : la multiplication des candidats à droite impose une forte mobilisation et un rassemblement de l'ensemble de notre famille politique dès le premier tour, le 7 mars 2021. A défaut, c'est un autre candidat de droite qui aura la possibilité d'affronter la candidate verte au second tour.

À LA SUITE DE LA CRISE SANITAIRE, LE CANTON DE GENÈVE EST VIOLEMMENT FRAPPÉ PAR UNE CRISE ÉCONOMIQUE SANS PRÉCÉDENT. QUELLES DEVRAIENT ÊTRE LES PRIORITÉS DU CONSEIL D'ÉTAT POUR RENFORCER LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET ENVISAGER UNE SORTIE DE CRISE LA MOINS DOULOUREUSE POSSIBLE ?

Cette crise aura aussi été pour beaucoup, surtout à gauche, et c'est un aspect positif, un révélateur de la réalité économique actuelle. Les patrons, des PME ou des grandes entreprises, ne se battent pas que pour la seule survie de leurs commerces : ils s'engagent aussi et surtout pour préserver les emplois.

Les entreprises, leurs patrons et leurs employés, constituent non seulement le tissu économique du canton, mais aussi son tissu social... et son tissu fiscal !

Les entreprises que les mesures étatiques affectent doivent être indemnisées à la hauteur des sacrifices qui leur sont demandés par les autorités. La fermeture des commerces résulte de la mise en place d'une politique sanitaire stricte destinée à protéger l'ensemble de la population. Le dommage qui en découle ne peut pas être assumé par les seuls secteurs économiques touchés.

Mais cette crise aura également des conséquences économiques plus durables et sans lien direct avec les restrictions étatiques imposées ces derniers mois. Combien de temps faudra-t-il, par exemple, au secteur du tourisme d'affaire pour retrouver une activité comparable à celle de 2019 ? Nul ne le sait vraiment.

Genève doit d'ores et déjà se réinventer. Les autorités doivent anticiper la sortie de la crise. Dans 3 ou 6 mois, dans 1 an ou plus encore, peu importe, nous devons être prêts. Les employés des secteurs économiques touchés devront pouvoir être réorientés vers des activités en manque de main d'œuvre. De nouvelles formations doivent être mises en place. L'Etat doit permettre et encourager une mutation de notre économie locale. La transition écologique doit aller de pair avec la transition économique. La protection de l'environnement ne doit pas être la tâche d'un Etat redistributeur mais celle de chaque citoyen et de chaque entreprise.

Dans la perspective d'une prochaine sortie de crise, il faut prendre en compte l'ensemble de ses conséquences. C'est tout le lien social qui est mis à mal par cette crise. S'il est important que nos établissements publics ne ferment pas définitivement, s'il est essentiel que l'offre culturelle subsiste, ce n'est pas seulement pour en sauver les acteurs, mais c'est aussi parce que ces activités sont essentielles pour le maintien du lien social fort entre les habitantes et les habitants de notre canton.

D'une manière générale, les tenants d'un Etat fort doivent admettre que ce dit Etat doit s'appuyer sur une économie prospère. Aucun Etat ne peut assurer une cohésion sociale suffisante sans tissu économique solide.

LA CRISE A ÉGALEMENT DES CONSÉQUENCES SOCIALES IMPORTANTES. SUR QUELS LEVIERS DEVRAIT S'APPUYER LE CANTON POUR LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE PRÉCARITÉ QUI SE SONT MULTIPLIÉS CES DERNIERS MOIS ?

Les conséquences sociales de la crise n'affectent pas seulement les plus défavorisés. Les familles de la classe moyenne dont les revenus baissent significativement parce que l'un de ses membres perd son emploi ou se retrouve durablement au chômage partiel sont très nombreuses. Elles doivent ainsi faire face à une réduction de revenu sans baisse de charge correspondante. L'Etat doit être particulièrement attentif à ces situations. Des aides ciblées ou des aménagements, notamment en faveur des familles, pourraient être provisoirement mises en place. Dans ce contexte, une augmentation des impôts ou des primes d'assurance maladie doit être exclue.

S'agissant de la situation des personnes en grande précarité, une aide concrète a été mise en place. Comme membre de la commission sociale du Grand Conseil, j'ai participé à l'élaboration de différents projets de loi permettant d'assurer la prise en charge des besoins vitaux des plus démunis. Cela était, et sera encore, indispensable. Mais cette précarité a aussi mis en évidence des situations qui ne sauraient être durablement tolérées. Le travail au noir d'employés sous-payés et sans titre de séjour valable ne saurait être admis. C'est un vrai fléau qu'il convient de combattre avec fermeté et humanité.

AVEC UN ENDETTEMENT EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ, GENÈVE SE RETROUVE AVEC DES MOYENS TRÈS LIMITÉS POUR AFFRONTER LA CRISE. QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIREZ-VOUS ?

Genève ne subit pas une crise des recettes mais bien une crise des dépenses, ainsi un seul remède est valable à long terme, ne pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Il n'appartient pas à nos enfants de payer, demain, l'actuel train de vie dispendieux de leurs parents. Comme je l'ai déjà indiqué, je suis fermement opposé à toute hausse d'impôt.

Une saine gestion des deniers publics n'est pas incompatible avec les dépenses nécessaires qu'il convient d'engager en temps de crise. Au contraire, ce sont les collectivités publiques bien gérées qui ont les moyens d'indemniser correctement toutes les personnes touchées de plein fouet par l'actuelle crise.

Le PLR et le PDC ont fait preuve de responsabilité dans la crise actuelle en votant le budget 2021. Mais l'Entente a aussi pleinement conscience que ce déficit est le fruit des erreurs du passé. De nombreux mécanismes augmentant nos charges, de nombreuses dépenses ont été votées par ce parlement tous partis confondus.

DANS CE CONTEXTE, COMMENT RÉUSSIR À RÉFORMER STRUCTURELLEMENT ET EFFICACEMENT L'APPAREIL D'ÉTAT ?

Très rapidement, il conviendra de réformer l'Etat avec pour objectif non pas de préserver les acquis, mais d'arriver à faire de la fonction publique un acteur principal de réformes au service de la population. Mon expérience de député m'a convaincu que la fonction publique souhaite ces réformes autant qu'elle les craint. L'immense majorité des fonctionnaires aiment leur métier, mais ils pâtissent aussi des dysfonctionnements actuels.

De telles réformes ne doivent pas se faire contre la fonction publique ou dans une concurrence interdépartementale. Elles doivent résulter d'une volonté commune d'un Conseil d'Etat collégial aux côtés d'une fonction publique rassurée sur les objectifs poursuivis et fière de servir la population.

CERTAINES VOTATIONS POPULAIRES ONT ILLUSTRÉ LA DIFFICULTÉ DE MENER À TERME DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT. LES OPPOSITIONS SE MULTIPLIENT ET CERTAINS PROJETS S'ENLISENT. QUELLE ANALYSE FAITES-VOUS DE LA SITUATION ? QUELLES SOLUTIONS PROPOSEZ-VOUS ?

Le constat est malheureusement assez simple : la population ne voit plus, majoritairement, l'intérêt à un développement du canton. Ceci pour des raisons parfois très différentes, mais les oppositions s'additionnent. A titre personnel, je pense que la population n'est pas opposée au développement du canton. Elle veut simplement que ce développement lui profite plus qu'elle ne l'entrave.

Aujourd'hui, par exemple, la classe moyenne qui ne demanderait qu'à devenir propriétaire de son logement ne voit plus d'intérêt au développement des grands projets dont les logements sont principalement destinés aux locataires de logements aux loyers subventionnés ou contrôlés. Il est dommage de voir la classe moyenne quitter Genève pour aller s'établir en France ou dans le canton de Vaud. C'est surtout dommageable à plusieurs niveaux : cela génère des pertes sur un plan fiscal, cela accroît le trafic pendulaire et cela péjore la mixité sociale. Il est dans notre intérêt de construire ici... pour nos enfants ! Il est donc urgent de mettre en place un développement plus qualitatif et mieux ciblé.

À GENÈVE, LA QUESTION DE LA MOBILITÉ RESTE UN SUJET BRÛLANT. COMMENT DÉPASSIONNER LE DÉBAT AFIN D'ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE TRANSPORT ?

La complémentarité des moyens de transport reste la clef de la mobilité de demain. Que ceux qui le peuvent et qui en ont l'envie soient encouragés à se déplacer à vélo sur des aménagements sécurisés et de qualité. Pour les autres, il convient d'assurer une offre performante en transports publics. Mais il existe aussi des transports qui ne peuvent être effectués qu'au moyen de véhicules motorisés, tels ceux des artisans ou des personnes à mobilité réduite : ces derniers ont aussi le droit de se déplacer dans notre canton de manière fluide et efficace.



COMMENT IMAGINEZ-VOUS GENÈVE DANS DIX ANS?

J'aimerais redonner aux Genevoises et aux Genevois la fierté d'habiter notre canton. Cela passera inévitablement par une meilleure qualité de vie sur un plan environnemental, économique, social et culturel !

Le PAV sera devenu un nouveau pôle d'animation urbaine, la nouvelle Cité de la musique sera tant une école de formation pour nos enfants qu'une attraction touristique et une nouvelle patinoire permettra au Genève-Servette de fêter un titre de champion suisse.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

DOSSIER

Les votations du 7 mars en bref



OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire anti-burqa : NON

Le PLR Genève recommande de refuser l'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ». Bien que le port du voile intégral soit l'expression d'un courant fondamentaliste de l'islam, du refus de s'intégrer et qu'il ne correspondait pas aux valeurs d'ouverture et d'égalité entre hommes et femmes de la Suisse, il s'agit d'un problème très rare en Suisse qui ne justifie pas de modifier notre Constitution. Le contre-projet indirect du parlement présente l'avantage de proposer des mesures ciblées, notamment celles de rendre obligatoire de montrer son visage lors d'une identification sous peine d'amende.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Murat Julian Alder, p. 14.

Modification de la loi fédérale sur les services d'identification électronique : OUI

La modification de la loi sur les services d'identification électronique vise à établir des moyens d'identification électronique (« e-ID ») permettant à la population de s'identifier de façon sûre et simple dans le monde virtuel, avec des données confirmées par l'État. Le système est basé sur un partage des tâches entre le secteur privé et le secteur public, l'État n'ayant pas les moyens de produire lui-même les supports technologiques requis. Pour le PLR Genève, il s'agit d'une adaptation nécessaire qui facilitera la vie quotidienne et qui présente des garde-fous suffisants, en particulier en matière de protection des données.

OBJET CANTONAL

Accord de libre-échange avec l'Indonésie : OUI

L'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie permettra aux entreprises suisses de bénéficier d'avantages concurrentiels notamment vis-à-vis de l'Union européenne et des États-Unis. Il s'agit d'un accord historique, puisque c'est la première fois que l'Indonésie s'engage à appliquer des règles de commerce et de développement durable dans un accord de libre-échange, incluant une clause spécifique pour l'huile de palme, imposant un critère environnemental de durabilité dans son mode de production. *P*

our aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 10.

Loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus : NON

La loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus vise à soutenir les personnes qui ont subi une diminution de revenus lors de la première vague du coronavirus et qui ne sont pas couvertes par les autres mesures, notamment les RHT, les APG, le chômage et l'aide sociale. La loi prévoit le versement d'une indemnité plafonnée à 4000 francs par mois, avec un fond maximal de 15 millions à disposition. Une simple déclaration sur l'honneur de la perte de revenus, y compris pour le travail au noir, serait suffisante pour obtenir une indemnisation. C'est pourquoi les députés PLR se sont battus au Grand Conseil pour que les bénéficiaires de ces aides indiquent au moins le nom de leur employeur, afin que ceux-ci assument pleinement leur obligation légale (délais de congé, cotisations sociales, ...). Malheureusement, cette proposition a été refusée par une majorité de gauche, rendant la loi inacceptable pour le PLR. En effet, il est intolérable de cautionner le travail au noir et de couvrir avec des fonds publics les manquements des employeurs indécents. Depuis l'adoption de cette loi au printemps dernier, tous les partis du Grand Conseil, à l'exception du MCG, ont voté un autre crédit exceptionnel de 12 millions destiné à permettre aux associations en lien direct avec le terrain d'aider les personnes en situation de précarité. Le PLR Genève refuse donc de verser 15 millions d'aide supplémentaire, qui s'ajouteraient au 12 millions fraîchement votés.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Véronique Kämpfen, p. 16.

OBJET COMMUNAL

Crédits pour le projet « Clé de Rive » en Ville de Genève : OUI

L'aménagement « Clé de Rive » vise à créer une large zone piétonne en lieu et place du *no man's land* urbain de la rue Pierre-Fatio et ce à la charge du partenaire privé qui y réalisera un parking en sous-sol. Ce projet permet d'apporter une réponse réaliste aux difficultés de mobilités, tout en créant un trait d'union piéton entre les berges du lac et la Vieille-Ville.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Pierre de Boccard, p. 18.

Accord de libre-échange Suisse-Indonésie : durable et équitable

LE 7 MARS, LE PEUPLE SUISSE SE PRONONCERA SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CONCLU ENTRE LES ÉTATS DE L'AELE ET L'INDONÉSIE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, EXPLIQUE SON SOUTIEN À CE TEXTE TOUT EN RÉPONDANT AUX INQUIÉTUDES DES RÉFÉRENDAIRES.



Par Simone de Montmollin

Pour la première fois depuis 1972, le peuple se prononcera sur un accord de partenariat économique de large portée (CEPA). Pour la première fois aussi, des exigences contraignantes en matière de durabilité figurent dans un traité commercial signé par la Suisse. La préoccupation affichée par les référendaires quant à l'impact de l'huile de palme sur l'environnement et la paysannerie est légitime. Mais les termes de l'accord en tiennent compte, imposant au commerce des règles plus équitables, et non plus libres. C'est donc une nette amélioration par rapport à la situation actuelle.

Cet accord démontre qu'il est possible de trouver des solutions pour rendre le commerce plus durable, plus équitable, sans compromettre la production indigène.

Marché émergent, fort de 270 millions d'habitants, au PIB de plus de mille milliards, le potentiel économique de l'Indonésie dépasse de loin celui des Etats-Unis. Avec cet accord, les entreprises suisses exportatrices auront un avantage concurrentiel évident, en particulier face à l'Union européenne, qui ne dispose pas encore d'un tel instrument. Elles pourront aussi profiter de relations économiques stables

et prévisibles (meilleure protection de la propriété intellectuelle, investissements et accès au marché facilités, sécurité juridique renforcée). Des perspectives à ne pas négliger en période de fortes incertitudes économiques.



**Un partenariat
solide pour
un commerce
durable.**

OUI
à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Si cet accord ne peut pas à lui seul sauver la forêt pluviale indonésienne, il y contribue en donnant une orientation décisive en faveur d'une production durable et équitable.

CET ACCORD NE COMPROMET PAS L'AGRICULTURE INDIGÈNE

En Suisse, l'importation d'huile de palme a diminué, passant de 38 200 tonnes en 2013 à 24 000 en 2019, tandis que la production d'huile de colza a quasi doublé en l'espace de 15 ans, pour s'établir à 106 000 tonnes par an. Signe que l'industrie agroalimentaire, la restauration, le commerce de détail et les consommateurs renoncent aux produits contenant de l'huile de palme au profit des huiles végétale et de beurre indigènes.

Avec cet accord, les quantités d'huile de palme importées depuis l'Indonésie ne vont pas augmenter. Seul un petit contingent d'huile brute (1250 t), concurrente aux huiles végétales et au beurre suisses, a été accordé. Les droits de douane ne sont d'ailleurs pas abolis mais diminués et uniquement pour l'huile de palme certifiée durable par un organisme internationalement reconnu comme RSPO. Ainsi, les surcoûts imposés aux producteurs indonésiens pour satisfaire aux exigences de durabilité trouveront une compensation grâce à des tarifs douaniers préférentiels. Une manière de favoriser la production d'huile de palme durable.

Enfin, une clause de sauvegarde permet à la Suisse de suspendre les concessions accordées en cas de pression inattendue sur les prix des oléagineux suisses.

LES JEUNES POUR L'HUILE DE PALME DURABLE

En octobre dernier, le « Sommet de la jeunesse asiatique pour l'huile de palme durable » (Asian Youth for Sustainable Palm Oil - AYSPPO) a réuni 300 délégués venus de Chine, Inde, Indonésie, Malaisie et Singapour. Dans une déclaration commune, ces jeunes ont souligné que l'éducation et la sensibilisation jouaient un rôle central dans la promotion de la production durable auprès du consommateur, qu'ils s'engageaient à faire des choix de consommation plus éthiques et qu'ils étaient prêts à les payer plus cher. Ils ont rappelé enfin que la jeunesse asiatique représente l'une des plus grandes populations de consommateurs au monde, c'est l'occasion pour eux d'utiliser leur pouvoir d'achat pour voter et inciter les entreprises, les gouvernements et les autres parties prenantes à mettre fin à la déforestation et à l'exploitation non durable des palme-raies. A cet égard, le chapitre 8.10 de l'accord pourra servir de base pour des négociations de l'Indonésie avec d'autres pays.



LE BON ÉLÈVE DES ACCORDS COMMERCIAUX

Le comité référendaire rejette le principe du libre-échange. Pourtant, sans accord sur les échanges, les termes d'une coopération ne peuvent être définis. Aucune avancée ne peut donc être obtenue dans aucun domaine. Dans le cadre de l'accord signé, tant les conditions fixées que les contingentements montrent que les engagements pris par le gouvernement indonésien traduisent leur volonté de progresser en matière de durabilité. Cet accord n'est

donc absolument pas emblématique d'un libre-échange sans foi ni loi. Raison pour laquelle de nombreuses ONG, comme Greenpeace, WWF, Public Eye, Helvetas, Alliance Sud, etc., ne soutiennent pas le référendum. Et raison pour laquelle le Conseil fédéral et le Parlement (CN 119/56/21 ; CE 34/8/2), soutiennent cet accord.



AUCUN ACCORD FUTUR NE POURRA VOIR LE JOUR SANS CRITÈRE DE DURABILITÉ

Près de 9 ans et 15 tours de négociations auront été nécessaires aux pays de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) pour conclure cet accord. Un instrument de coopération qui garantit des avantages économiques, mais qui lie l'octroi d'avantages tarifaires (réduction des droits de douane) au respect d'exigences environnementales et sociales contraignantes. Cette approche

PPM (*process and production method*) était revendiquée de longue date tant par les milieux agricoles que par des ONG. Ces revendications, appuyées par une forte prise de conscience sociétale, figurent pour la première fois dans un traité commercial signé par la Suisse, ce que l'on peut saluer.

Cet accord démontre qu'il est possible de trouver des solutions pour rendre le commerce plus durable, plus équitable, sans compromettre la production indigène. C'est une opportunité pour les futurs accords en cours

de négociation, qui n'auront une chance d'aboutir que si les critères de durabilité, les normes de production et le respect pour l'agriculture suisse y trouvent une place prépondérante. Le refuser serait à cet égard un très mauvais signal.

Interdiction du « niqab » : NON à une initiative qui crée des problèmes là où il n'y en a pas

L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE VISANT À INTERDIRE DE SE DISSIMULER LE VISAGE EST AU MENU DE LA VOTATION DU 7 MARS. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ, RELÈVE L'ABSENCE DE PROBLÈME LIÉ AU PORT DU NIQAB EN SUISSE, AINSI QUE LES EFFETS PERVERS QUE L'ACCEPTATION DE L'INITIATIVE POURRAIT PROVOQUER.



Par Murat Julian Alder

UNE MODIFICATION INUTILE DE NOTRE CONSTITUTION FÉDÉRALE

L'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » soumise au vote du peuple et des cantons suisses le 7 mars vise à introduire dans notre Constitution fédérale le texte suivant :

« Art. 10a Interdiction de se dissimuler le visage »

¹ Nul ne peut se dissimuler le visage dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public ou dans lesquels sont fournies des prestations ordinairement accessibles par tout un chacun; l'interdiction n'est pas applicable dans les lieux de culte.

² Nul ne peut contraindre une personne de se dissimuler le visage en raison de son sexe.

³ La loi prévoit des exceptions. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par des raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales. »

À la forme, il s'agit d'inscrire dans notre catalogue constitutionnel de droits fondamentaux une norme d'interdiction, qui se situerait

juste après le droit à la vie et à la liberté personnelle (art. 10), et juste avant la protection des enfants et des jeunes (art. 11). Au fond, il s'agit, en apparence, d'empêcher tout un chacun de se présenter dans l'espace public sans montrer son visage. Mais en réalité, ce que vise à interdire cette initiative, c'est le port du voile islamique intégral, le « niqab », confondu à tort avec la « burqa » qu'on voit principalement en Afghanistan, mais pratiquement jamais en Europe. D'ailleurs, toute la campagne des partisans de l'initiative tourne autour de ce dernier.

L'initiative a été lancée par le « Comité d'Egerkigen », qui est à l'origine de l'initiative pour l'interdiction de la construction des minarets. Ce comité avait accusé en 2019 le PLR de protéger les islamistes radicaux, au moyen d'affiches de propagande visant personnellement quatre de nos élus au Conseil national : notre présidente, Petra Gössi, notre chef du groupe parlementaire, Beat Walti, et les conseillers nationaux Christa Markwalder et Christian Wasserfallen. Notre parti a dû saisir la justice pour obtenir le retrait de ces affiches, avec succès.

UNE SITUATION NON PROBLÉMATIQUE EN SUISSE

Aujourd'hui, alors que tous les habitants de notre continent doivent porter quasiment en permanence un masque en dehors de chez eux, on essaie de nous faire croire que la menace islamiste radicale est à ce point grave en Suisse qu'il faille modifier le texte de notre Constitution fédérale en y inscrivant une interdiction de se dissimuler le visage.

Il est évident que le « niqab » ne fait partie ni de notre culture, ni de notre mode de vie et qu'il n'a pas vocation à prendre place dans notre société. Les faits le confirment, puisque les rares personnes qui portent le « niqab » dans notre pays sont pour l'essentiel des

Les rares personnes qui portent le « niqab » dans notre pays sont pour l'essentiel des touristes fortunées issues des pays du Golfe, que l'on voit surtout en été le long de la rue du Rhône à Genève ou de la Bahnhofstrasse à Zurich.



touristes fortunées issues des pays du Golfe, que l'on voit surtout en été le long de la rue du Rhône à Genève ou de la Bahnhofstrasse à Zurich.

Il va également sans dire qu'il est parfaitement inacceptable de contraindre qui que ce soit à se dissimuler le visage pour des raisons qui n'ont de religieuses que le nom. D'ailleurs, de tels agissements sont déjà réprimés par notre Code pénal.

En d'autres termes, cette initiative crée des problèmes là où il n'y en a objectivement aucun. Au contraire, elle risque surtout de créer et d'exacerber des tensions dans certaines communautés. Dans plusieurs pays occidentaux, on constate que des jeunes femmes issues de la troisième génération d'immigrés ont tendance à porter le « niqab » en guise de revendication identitaire – souvent contre l'avis de leurs propres mères et grands-mères – notamment en raison des tensions interconfessionnelles qui se sont progressivement installées dans ces Etats. De plus, cette initiative pourrait avoir pour effet de priver de protection et de tenir à l'écart de notre société les femmes qui vivent sous le joug de ceux qui voudraient justement les contraindre à porter le voile islamique intégral.

UN CONTRE-PROJET INDIRECT COMME GARANTIE

Conscient que l'initiative soulevait néanmoins des questions importantes, le Parlement fédéral a décidé de lui opposer un contre-projet indirect. Ce dernier prévoit en lieu et place d'une interdiction générale de se dissimuler le visage une obligation pour toute personne de montrer son visage aux représentants des autorités lorsque cela est nécessaire, par exemple en cas de contrôle. Quiconque refuserait de donner suite à une injonction reçue en ce sens pourrait être puni d'une amende et voir sa demande de prestation refusée.

On essaie de nous faire croire que la menace islamiste radicale est à ce point grave en Suisse qu'il faille modifier le texte de notre Constitution fédérale en y inscrivant une interdiction de se dissimuler le visage.

Ce contre-projet serait par ailleurs de nature à respecter l'autonomie cantonale. En effet, en Suisse, la réglementation de l'espace public est du ressort des cantons. Plusieurs d'entre eux, notamment le canton de Genève, prévoient par exemple l'interdiction de revêtir une tenue destinée à empêcher l'identification lors d'une manifestation. De même, les cantons du Tessin et de Saint-Gall qui ont déjà opté pour l'interdiction que l'initiative propose de retranscrire au niveau fédéral pourront continuer à l'appliquer. A l'inverse, les cantons de Zurich, Soleure, Schwyz, Bâle-Ville et Glaris (en *Landsgemeinde*) qui ont récemment refusé cette interdiction, n'y seront pas contraints.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Parti libéral-radical genevois vous invite à voter NON à cette initiative excessive, afin que le contre-projet raisonnable du Parlement puisse entrer en vigueur rapidement.

Non à des indemnisations à l'aveuglette couvrant des employeurs indéclicats



Par Véronique Kämpfen

LES GENEVOIS SONT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA LOI SUR L'INDEMNISATION POUR PERTE DE REVENUS LIÉE AUX MESURES DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS VOTÉE EN JUIN PAR LA GAUCHE AU PARLEMENT. VÉRONIQUE KÄMPFEN, DÉPUTÉE ET VICE-PRÉSIDENTE DU PLR GENÈVE, PRÉSENTE CET OBJET EN SOULIGNANT LES RAISONS DE S'Y OPPOSER.

RESSERRER LES MAILLES DU FILET SOCIAL ...

A l'origine de cette loi se trouve un projet déposé par le Conseil d'Etat en mai 2020. Son but est d'indemniser la perte de revenus de personnes qui passent entre les mailles du filet social mis en place durant la crise sanitaire liée à la première vague du Covid-19. Il s'agit de personnes n'ayant droit ni au chômage partiel (réduction de l'horaire de travail – RHT), ni aux allocations pour perte de gain (APG), ni au chômage, ni à l'aide sociale. Les bénéficiaires de cette loi n'auraient donc pas suffisamment cotisé aux assurances sociales, notamment à l'assurance chômage, ou n'au-

raient pas cotisé du tout, par exemple à cause d'un salaire en dessous des minima ou parce qu'elles sont employées au noir.

La loi prévoit une aide octroyée par le biais d'une indemnité financière correspondant à 80 % de la perte du revenu, avec un plafond fixé à 4000 francs par mois indemnisé. La période concernée va du 17 mars au 16 mai 2020, soit le pic de la première vague de la pandémie. Le coût total de cette mesure est fixé à 15 millions de francs.

Pour pouvoir recevoir cette aide, les bénéficiaires doivent séjourner à Genève depuis une année avant l'ouverture du droit (17 mars 2020) et avoir eu une activité lucrative dans

les trois mois précédents cette date. Pour obtenir l'indemnité, un bénéficiaire doit prouver par des documents des faits permettant d'attester son revenu mensuel déterminant. A défaut, le département de la cohésion sociale peut exceptionnellement prendre en considération une déclaration signée du bénéficiaire, lorsque celle-ci paraît plausible.

Voter cette loi, c'est mettre le doigt dans un dangereux engrenage.



... MAIS PAS EN ABSOLVANT LE TRAVAIL AU NOIR

Ce dernier point a fait l'objet d'après discussions en commission des affaires sociales. Le PLR a accepté le principe de la déclaration sur l'honneur pour pouvoir bénéficier de l'indemnité, mais il a demandé à ce que les bénéficiaires annoncent au moins le nom de leur employeur. Cette demande du PLR était fondée sur la volonté que l'Etat ne se substitue pas à des employeurs indélicats et qu'il n'avalise pas ainsi, même indirectement, le travail au noir. Cette proposition d'amendement n'a malheureusement pas été acceptée. Pour cette raison, les députés PLR, UDC et MCG ont refusé le projet de loi, qui est cependant passé à la majorité des autres groupes parlementaires. La clause d'urgence, qui permet de s'affranchir du délai référendaire, n'a toutefois pas obtenu la majorité des deux tiers du

Grand Conseil qui est nécessaire à son adoption. L'UDC et le MCG ont donc pu lancer un référendum contre cette loi. Celui-ci ayant abouti, le peuple est appelé à se prononcer le 7 mars.

L'assemblée des délégués et le comité directeur du PLR Genève recommande de refuser cette loi. La solidarité est une des valeurs fortes de notre parti, mais elle ne doit pas s'exprimer au détriment de la responsabilité, notamment celle des entreprises et celle de l'Etat. Voter cette loi, c'est mettre le doigt dans un dangereux engrenage. L'Etat n'a pas à indemniser des pertes de revenu sans preuve aucune, au contraire d'autres acteurs actifs dans l'aide sociale, dont la mission est d'octroyer des aides selon des principes qui leur sont propres et que le Grand Conseil a mis à contribution pour soutenir concrètement et rapidement celles et ceux qui en ont besoin (voir encadré).

L'Etat ne doit pas se substituer pas à des employeurs indélicats et avaliser ainsi, même indirectement, le travail au noir.

DES AIDES CIBLÉES POUR LES PLUS DÉMUNIS

En cette période de pandémie, les députés PLR ont voté un grand nombre d'objets parlementaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin à cause de la crise sanitaire. Ainsi, 12 millions de francs ont été débloqués en décembre pour soutenir les associations caritatives venant en aide aux personnes dans la précarité, au premier rang desquelles Caritas, le Centre social protestant et la Croix-Rouge genevoise. Le but de cette loi est d'aider les personnes précarisées à payer leur loyer et les factures les plus urgentes, comme celles liées aux soins. Une loi en faveur du logement des sans-abris de 1,4 million de francs a également été votée. Enfin, la Fondation Partage a reçu un crédit de 5 millions de francs pour l'aide alimentaire, qui a été reconduit pour 2021.

Clé de Rive : un centre-ville piéton accessible à tous

UNE VOTATION COMMUNALE D'IMPORTANCE EST ÉGALEMENT À L'AGENDA DU 7 MARS. EN VILLE DE GENÈVE, LE PEUPLE EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR LE PROJET «CLÉ DE RIVE». PIERRE DE BOCCARD, CONSEILLER MUNICIPAL, PRÉSENTE LES AVANTAGES DE CE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE.



Par Pierre de Boccard





En Ville de Genève, une votation capitale aura lieu le 7 mars, elle décidera du futur de notre centre-ville. Ce vote doit être l'occasion de sortir de la crispation entretenue entre pro et anti-voiture. Il est temps de quitter le triste statu quo du *no man's land* actuel, pour dessiner l'avenir sur un mail bordé de 84 grands arbres, dont l'ombre nous conduira du Jardin Anglais au Musée d'Art et d'Histoire.

UNE MOBILITÉ APAISÉE AU CENTRE-VILLE

Le projet « Clé de Rive » aura un effet important sur la mobilité de la rive gauche. Le trafic privé, écarté désormais du rond-point de Rive, sera reporté sur le boulevard Helvétique, augmentant la cohérence et l'étendue de la pastille piétonne du centre-ville. En dehors de ses qualités esthétiques, le projet présente des avantages évidents par la qualité de ses interfaces avec les transports publics, optimisant l'accessibilité piétonne de cet important pôle d'échange des TPG. Il est une étape décisive, amorce des aménagements notamment piétonniers qui pourront à sa suite déborder sur les secteurs voisins (Rôtisserie et Eaux-Vives), pour valoriser les activités et la vie sociale des quartiers.

Ce projet conduit dans l'hyper-centre à la création de zones apaisées, avec une priorité absolue aux transports publics et à la mobilité douce

et, en contrepartie, la fluidification d'un axe sur lequel la mobilité individuelle est priorisée. Ces aménagements ne généreront cependant pas de trafic supplémentaire, dans la mesure où aucune nouvelle place de parking ne sera créée. L'espace en surface sera simplement libéré de ses voitures, pour mettre en sous-sol des places à la disposition des personnes souhaitant accéder aux commerces du centre-ville, ainsi que des habitants. Disparaîtra ainsi la pollution et l'encombrement des voitures qui tournent aujourd'hui en rond dans le quartier.

La séparation des flux de trafic se trouve au cœur du projet : elle présente un avantage considérable dès lors qu'on supprime le casse-tête actuel des conflits entre modes de transport. La rue d'Italie sera libérée du trafic automobile pour être dédiée désormais au transport public, avec le passage de trois à six ou sept bus qui seront à terme tous électrifiés. Ces lignes regroupées permettront à l'utilisateur de passer d'une ligne à l'autre, de quai à quai, et pour l'exploitation de conserver un espace permettant aux bus de se dépasser en cas de problème technique. Il est utile de relever qu'une économie de 4 minutes et demie sur un parcours permet de supprimer un véhicule, avec des économies conséquentes pour les TPG, résultat de la fluidification du trafic qui découlera du projet « Clé de Rive ».

UN ACCÈS AUX COMMERCES GARANTI TOUT EN SOUTENANT LES FINANCES PUBLIQUES

L'expérience nous apprend que les consommateurs se déplacent en voiture pour les plus gros achats. Les transports publics sont nécessaires pour permettre l'accès aux commerces, mais ne sont pas suffisants. Des places de parkings à proximité sont indispensables pour les magasins. Chaque année, une place de parc rapporte aux commerces en moyenne 250 000 francs. Dès lors, il est primordial de maintenir l'offre en place de stationnement pour l'économie et la solution d'enterrer les véhicules constitue, aujourd'hui, une meilleure solution.

Au niveau financier, le projet présente un coût de 28 millions pour la Ville de Genève contre 65 millions pour les investissements privés. De plus, la Ville percevra 169 millions sur 65 ans des promoteurs du projet en contrepartie du droit de superficie. Aux termes des 65 ans, un droit de retour sans indemnité est prévu. Ainsi, l'infrastructure reviendra

de plein droit à la Ville de Genève, accompagnée de l'ensemble des revenus découlant de la pleine possession du bien. Dans l'éventualité où dans un demi-siècle l'automobile n'est plus nécessaire, la Ville de Genève disposerait, gratuitement, en plein centre de 4 niveaux en sous-sol dont elle saura faire bon usage.

Au final, le projet « Clé de Rive » amènera la plantation de 84 nouveaux arbres, la création de plus de trois hectares d'espace piéton, avec 13 nouvelles rues dédiées aux piétons, et un marché s'implantera durablement dans un espace dédié. Ce projet libère de l'espace public tout en favorisant le commerce, fluidifiant le trafic, réduisant la pollution urbaine et créant un fil conducteur entre le lac, la Vieille-Ville et le musée d'Art et d'Histoire, dont on pourra imaginer un jour qu'une grande porte s'ouvre sur la place de Rive. C'est un projet ambitieux pour Genève, qui permettra de réhabiliter Rive comme une place et non comme un espace dont on cherche à rapidement s'échapper. En deux mots, un lieu de vie et de commerce pour les habitants de Genève.

Ne gâchons pas une opportunité unique pour Genève de transformer cet espace actuellement sinistré en un lieu de qualité susceptible de devenir l'élément déclencheur d'un hyper-centre essentiellement dévolu au piéton.

Ce projet conduit dans l'hyper-centre à la création de zones apaisées, avec une priorité absolue aux transports publics et à la mobilité douce et, en contrepartie, la fluidification d'un axe sur lequel la mobilité individuelle est priorisée.





DE LA PLACE POUR TOUS !
LE 7 MARS 2021
OUI AU PROJET
CLÉ DE RIVE

Le quotidien des entreprises touchées, par un autre chemin!

ALORS QUE LA CRISE PERDURE, SOPHIE DUBUIS, PRÉSIDENTE DE LA FONDATION GENÈVE TOURISME & CONGRÈS ET DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE GENEVOIS, NOUS OFFRE UN TÉMOIGNAGE POIGNANT DU RESSENTI DEPUIS LE TERRAIN.



Par Sophie Dubuis



C'est tout un système de PME qui est sous le choc, avec des dégâts en ruissellement qui commencent à se voir mais que personne n'arrive vraiment à percevoir complètement, comme si nous étions aveuglés par l'inexplicable.

Voilà 10 mois que l'impensable s'est produit !

Le choc du vendredi 13 mars 2020 : une annonce dont aucun de nous n'a vraiment pris la mesure tout de suite. Fermetures, confinement, télétravail, distanciation sociale, éloignement, nouvelle vie, incrédulité...

Pour tous, le printemps a eu un goût particulier. Pour les entrepreneurs, le printemps a marqué le début d'insomnies qui durent. Quand on est un entrepreneur ou qu'on défend les entreprises et qu'une

situation aussi exceptionnelle arrive, on fait avec ce qu'on est. A chaque personnalité son chemin ! C'est bien cela qui est apparu : des humains qui essaient de trouver des solutions dans un système qui semble les broyer et des clivages qui se creusent, inexorablement parfois.

ET SUR LE TERRAIN ?

Que vivent ceux qui travaillent dans les secteurs touchés, ceux qu'on dit ne pas être « essentiels » et observent avec incompréhension le mouvement des politiques, les messages des fonctionnaires, les récupérations de certains lobbys et les jeux de pouvoir ?

D'abord, ils ont essayé de comprendre ce qu'il se passait. Comment imaginer qu'ils ne soient pas sensibles à la crise sanitaire ? Alors qu'on leur parlait sans cesse de la situation catastrophique dans les hôpitaux, ils se sont mis à remplir des documents difficilement compréhensibles, à essayer de savoir à quoi ils avaient droit, à trouver des solutions derrière leurs écrans, à décider si oui ou non ils allaient encore s'endetter, à essayer de discuter avec leur(s) propriétaire(s), à attendre jour après jour des nouvelles informations de la part des autorités, à se retrouver bloqués au filet entre « la compétence fédérale »

d'un côté et « la compétence cantonale » de l'autre, alors que pour les impôts les choses semblent bien plus claires.

Et puis, il y a eu l'été, cet étrange été 2020. Les soucis étaient bien présents, mais l'espoir est revenu. Les chiffres d'affaires ont retrouvé un peu de couleurs, même si le printemps pesait dans les comptes (mauvais) de la plupart des entreprises touchées. Et puis, chaque corporation a essayé de se faire entendre. On a parlé de tourisme, de restaurants, de commerces, d'événementiel, de culture et de tous ceux qui sont trop oubliés.

Ensuite, il y a eu novembre ; novembre à Genève, novembre en Suisse romande, novembre et décembre en Suisse. L'impensable est encore arrivé et les fermetures ont assommé une nouvelle fois de nombreuses entreprises, directement ou indirectement. Les aides n'arrivent pas, on se renvoie la balle, les annonces sont comme des couperets qui tombent, d'ordonnances

en lois, toutes si compliquées et sujettes à interprétations. Comme pour le virus, il y a ce qu'on voit, et ce qu'on ne voit pas. Les journalistes et les économistes sont à l'affût des conséquences réelles et de la résilience d'un pays qui a semble-t-il « peu » dépensé pour ses PME qui font sa force.

L'ABSENCE DE VISION GLOBALE

En s'éloignant un peu, on constate que c'est tout un système de PME qui est sous le choc, avec des dégâts en ruissellement qui commencent à se voir mais que personne n'arrive vraiment à percevoir complètement, comme si nous étions aveuglés par l'inexplicable. Chacun dans notre domaine, souvent bénévoles, nous essayons de collaborer, d'aider, de prévoir l'impré-

sible, d'influencer les décisions. Nous faisons de belles rencontres pourtant et créons des liens forts qui heureusement subsisteront. Aujourd'hui, personne ne peut dire ce qu'il adviendra vraiment ou qui est à l'agonie. Et, souvent, nous sommes jugés : pas assez rapides, trop ceci, trop cela, et tout le reste !

Loin de moi l'idée d'amener ici des jugements ou des solutions, je ne suis qu'une femme bien impuissante dans cet énorme système auto-alimenté. Il me tenait à cœur par ce message de dépasser les avis politiques et vous faire humer l'air qu'on respire sur le terrain pour peu qu'on prenne encore le courage de quitter nos visioconférences et nos maisons, dans un pays où les rencontres humaines et le bien-être sociétal deviennent bannis et objets de discordes.

Si l'espoir est pour vous un mot qui résonne (ou raisonne !) aujourd'hui, alors je vous glisse à l'oreille ces autres mots : proximité, durabilité et bienveillance.



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 12789, déposé par le député Cyril Aellen. Ce projet de loi prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'Etat au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité. Cela permet notamment en période difficile d'éventuellement suspendre l'annuité, ou de n'en verser qu'une partie, ce qui tient compte de la réalité des finances publiques.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2654 « Pour une évaluation crédible des divers besoins de la population en matière de logement »

la motion demande la création d'un outil permettant de mesurer les besoins effectifs des différentes catégories de logements, à réexaminer la pertinence du taux de 20% de LUP dans le parc locatif et à encourager l'accès à la PPE.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12793 « Pour que l'Etat reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'Etat soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'Etat et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'Etat et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'Etat au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'Etat soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarteler la délation.

SÉCURITÉ**M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »**

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE**PL 11716 « Ouverture du samedi »**

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 943 « Eviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts « cas de rigueur »

En bref : la résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

PL 12770 « Pour un Etat de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'Etat par des stationnements pour motos et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'Etat serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref: la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

M 2642 « Pour une évaluation des limitations d'accès aux professions de l'Etat frappant les personnes diabétiques »

En bref: la motion demande à modifier la réglementation en vigueur empêchant les personnes diabétiques d'accéder à certaines fonctions de l'Etat. En lieu et place, un examen au cas par cas est réalisé par un médecin du travail.

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref: cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref: cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref: cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

R 939 « Pour des mesures efficaces dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté ! »

En bref: la résolution demande de prendre des mesures plus ciblées en matière de santé publique. Il s'agit de prendre en charge les personnes à risque en amont et à définir les comportements individuels qui sont des situations à risque facilitant la transmission du virus. La résolution réclame par ailleurs plus de coordination intercantonale, plus de transparence et aussi plus de collaboration institutionnelle entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref: cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref: cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref: cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »

En bref: ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

M 2650 « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève »

En bref: cette motion demande à limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent sur l'organisation des événements pour la population.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref: ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref: lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref: la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref: la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »

En bref: la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref: suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et detentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



60 ans
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

Une nouvelle équipe motivée pour appréhender l'état de l'économie et des finances publiques à Genève

LES NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI ONT COMMENCÉ LEURS TRAVAUX, MALGRÉ LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA PANDÉMIE. LE *NOUVEAU GENEVOIS* PRÉSENTERA RÉGULIÈREMENT LES RÉSULTATS DE CES TRAVAUX. JACQUES DE SAUSSURE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION «ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES», FERNANDA ALARIO, MEMBRE DE LA COMMISSION, ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, COMMENCENT LA SÉRIE EN EXPOSANT LES PREMIÈRES CONSTATATIONS EFFECTUÉES PAR LA COMMISSION.



Par Jacques de Saussure, Fernanda Alario et Gabriel Delabays



La crise actuelle, aussi brutale et terrible soit-elle, donne une opportunité de remettre l'économie au centre des préoccupations.

Durant le semestre d'automne 2020, la commission thématique « Economie & Finances » s'est penchée sur la crise du Covid-19 et ses conséquences en matière économique. A cet effet, elle a commencé un cycle d'entretiens avec des représentants des milieux concernés afin d'identifier comment chacun de ceux-ci vivait la crise et leurs attentes vis-à-vis des milieux politiques.

RÉTABLIR LE LIEN ENTRE LE CONSOMMATEUR ET LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

La commission a notamment reçu Yves Menoud, secrétaire patronal de la Nouvelle Organisation des Entrepreneurs (NODE), qui représente près de 1000 entreprises à Genève, dont 650 sont des indépendants et 600 des commerçants de détail. Ce dernier a notamment indiqué qu'il existait une Genève qui n'avait pour ainsi dire « pas faim » et une certaine déconnexion d'une partie de la population, qui demande le meilleur des entreprises locales tout en faisant l'essentiel de leurs achats en France voisine. Cela risque de créer une frontière nette entre une catégorie de la population ne comprenant pas les contraintes qui pèsent au quotidien sur les PME et les indépendants, et ces derniers qui sont conscients de leurs efforts mais veulent simplement pouvoir travailler sans contrainte administrative. Les membres de la commission sont conscients qu'il est impératif de faire renouer le lien entre la population et leurs commerces de proximité. Sans ces derniers, les centres urbains sont des coquilles vides et l'attractivité du centre-ville ne serait pas la même. La pandémie est l'occasion de réfléchir au lien social qui se crée entre le consommateur et le commerce de proximité : il est essentiel que les consommateurs deviennent consomm'acteurs. De plus, l'Etat doit vraiment remettre l'économie au centre du débat et créer les conditions-cadres permettant aux commerçants et indépendants d'exercer sans contraintes. Le projet « Clé-de-Rive » constitue par ailleurs une des réponses pour redonner un attrait certain au centre-ville et redonner l'envie aux consommateurs de renouer le lien avec leurs commerces. Le renforcement des services digitaux et la flexibilité des horaires sont aussi des réponses essentielles à la crise actuelle et des outils de relance économique.

L'IMPORTANCE DU SECTEUR DU NÉGOCE

La commission s'est aussi penchée sur l'initiative pour des entreprises responsables et plus particulièrement sur la réalité du secteur du négoce. A ce titre, elle a reçu Ramon Esteve, président



de la faïtière du secteur (STSA), afin de l'éclairer sur les dessous de l'initiative et ce que cela impliquait à long terme pour le secteur du négoce. Ce dernier a rappelé notamment que les entreprises actives dans le négoce, pour beaucoup des PME, ont continué l'essentiel de leurs activités malgré la crise du Covid-19. Il a ajouté aussi l'importance de conserver les entreprises actives dans les matières premières à Genève, car elles sont des contribuables non négligeables aux finances publiques. Par ailleurs, les acteurs du négoce sont conscients des problématiques environnementales et sociales : nombre d'entre eux ont mis en place des normes et des standards précis, avec un système d'audit bisannuel. Même si elles reconnaissent qu'il y a encore plusieurs obstacles à franchir, ces entreprises font en outre un grand travail de sensibilisation sur le terrain avec les communautés locales et en tenant compte de leurs cultures et usages. Suite à cet entretien très intéressant, la commission en a conclu qu'il était primordial de limiter les contraintes administratives et fiscales sur un domaine d'activité qui contribue massivement aux ressources publiques, représente 4 % du PIB au niveau suisse et compte 7500 emplois à Genève. La commission réfléchira donc avec les milieux concernés à l'application d'un principe de *soft-regulation* limitant les réglementations abusives.



MIEUX COMMUNIQUER LES BESOINS DE L'ÉCONOMIE

La commission a en outre identifié la place de l'économie dans les préoccupations des Genevois. Le constat général est que le sujet semble reculer chez un grand nombre d'électeurs. Le résultat de votations comme celles sur le salaire minimum ou l'initiative « Zéro Pertes » y font par ailleurs écho. La population est sensible aux messages positifs qui sont parfois communiqués par ce genre de textes, en apparence du moins. Mais il semble y avoir un manque d'information sur la réalité des chiffres. La commission conclut donc qu'il est bon d'explicitier clairement ceux-ci et de présenter leurs vraies implications. Cela passe notamment par la vulgarisation. La population doit être clairement informée de l'implication des différents textes qui lui sont soumis, en particulier certains issus de gauche. Autre facteur important, la vague verte : elle s'est notamment exprimée lors des élections fédérales de 2019 et fut portée par les manifestations de la jeunesse. Les revendications qu'elles comportent sont certes louables, mais ne peuvent être mises en œuvre sans une économie forte et des finances publiques saines. Pour cela, la crise actuelle, aussi brutale et terrible soit-elle, donne une opportunité de remettre l'économie au centre des préoccupations. Il ne s'agit pas d'éclipser les autres problématiques, mais de montrer

qu'une économie forte garantit des finances publiques permettant la délivrance des prestations à la population, mais aussi l'emploi, l'innovation et la réussite de Genève et de la Suisse. La commission travaillera donc sur divers objets pour remettre l'économie au centre du débat.

Il existe une certaine déconnexion d'une partie de la population, qui demande le meilleur des entreprises locales tout en faisant l'essentiel de leurs achats en France voisine

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00